



**ESPACE VERT MENACÉ**  
**RUE HENRI DUNANT**

**Vivons notre Ville Ambérieu en Bugey**

Association loi 1901

[www.vivonsnotreville-amberieu.com](http://www.vivonsnotreville-amberieu.com)

# INTRODUCTION



VIVONS NOTRE VILLE  | **Ambérieu-en-Bugey**  
Association citoyenne et politique loi 1901

↑ L'association Actualités Thématiques Conseil municipal Presse Nous rejoindre

Vous êtes ici : Accueil A+ A- 

**Édito de bienvenue** 

**Les dernières actualités**

**26/03/2017 – Annonce dans la presse de la réunion publique Vivons notre Ville à Tiret**

Comme indiqué dans une précédente actualité, l'association Vivons notre Ville et ses 3 conseillers municipaux invitent les habitants à : Une réunion publique d'information sur l'espace vert menacé au Tiret Quand ? Jeudi 30 mars 2017 – 20h30 Où ? Salle des Cosaques – Place de Tiret Le Journal du Bugey – 23 mars 2016 [...]

[Lire la suite >](#)

---

**19/03/2017 – Réunion publique de Vivons notre Ville au Tiret le 30 mars 2017**

Depuis le conseil municipal du 3 février dernier, le groupe Vivons notre Ville a communiqué son désaccord dans la vente d'un tènement communal situé dans le quartier du Tiret. L'un des seuls espaces verts de ce quartier (Rue Henri-Dunant) va être désaffecté et vendu à un promoteur. Quid d'un espace vert tellement essentiel pour le bien-être [...]

[Lire la suite >](#)

**Contactez-nous**

[Accédez au formulaire](#)







**Actualités**



## UN PEU D'HISTOIRE : 1971





## UN PEU D'HISTOIRE : 1986



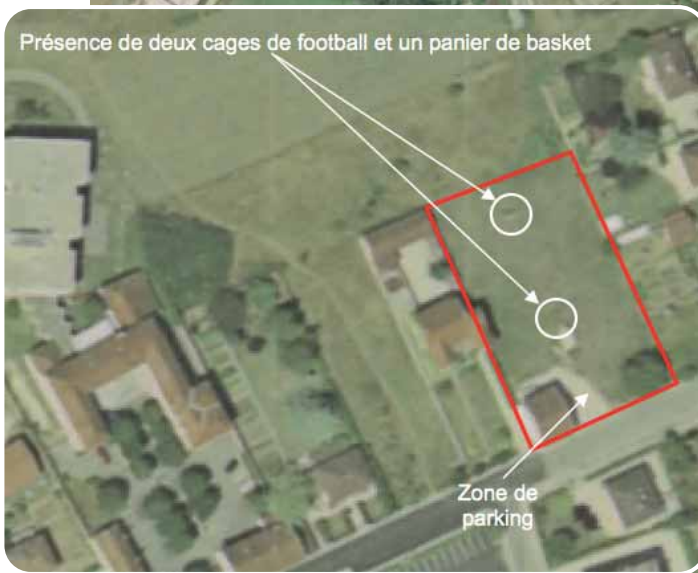


## UN PEU D'HISTOIRE : 1993





## UN PEU D'HISTOIRE : 1995





## UN PEU D'HISTOIRE : 2000





**UN PEU D'HISTOIRE : 2005**





# UN PEU D'HISTOIRE : 2016









## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2017

Deux projets de délibérations qui nous ont posé problème :

- 17 - Déclassement après désaffectation d'un terrain non bâti en vue de son aliénation
- 18 - Vente d'un tènement communal après déclassement

et qui portaient sur :

- le terrain non bâti de 2 242 m<sup>2</sup> cadastré section AP n° 37
- le bâtiment édifié sur la parcelle de 89 m<sup>2</sup> cadastrée section AP n° 38

Le projet de délibération N° 17 précisait :

*"Préalablement à la cession de ce bien, il convient de procéder au déclassement après désaffectation, du terrain non bâti AP 37 qui était ouvert à l'usage du public par l'existence d'une aire de sport.*

...

*Considérant que les services de la Commune ont procédé à l'enlèvement des cages de foot et du panneau de basket qui étaient sur ladite parcelle le 18 janvier dernier ;*

*Considérant que la désaffectation de cette parcelle est à ce jour attestée par la présente ;*

...

*Considérant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AP 37, sise rue Henri Dunant."*



## INTERVENTION DU GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

Notre groupe Vivons notre Ville constate qu'un des rares espaces verts du quartier bas de Tiret va disparaître et nous sommes en profond désaccord avec ce projet.

De plus vous voulez nous faire voter de suite des délibérations : une pour la désaffectation et le déclassement de ce terrain et l'autre immédiatement pour sa vente.

Un minimum de démocratie locale aurait mérité que les habitants du secteur soient informés et même consultés. En votant ces deux délibérations vous mettez les gens du quartier devant le fait accompli, sauf à ce qu'ils engagent une procédure juridique.

Cette suppression d'un espace vert public dans notre ville dans un quartier qui en a déjà peu, me semble également en contradiction avec le PADD que nous avons acté dans le cadre du nouveau PLU. Celui-ci préconise, outre les trames vertes et de grands espaces verts, l'aménagement de micro-espaces verts publics aux abords des voiries. Alors pourquoi vendre ce qui existe ? Voulez-vous faire d'Ambérieu une ville de béton ?

Sur la plan administratif, vous nous demandez de voter pour la désaffectation de cet espace vert, mais ceci n'est possible qu'à partir du moment où il y a désaffectation matérielle, or ce n'est pas en enlevant deux cages de foot et un panneau de basket que cette désaffectation peut être actée. A ce jour cette espace est toujours un espace ouvert au public.

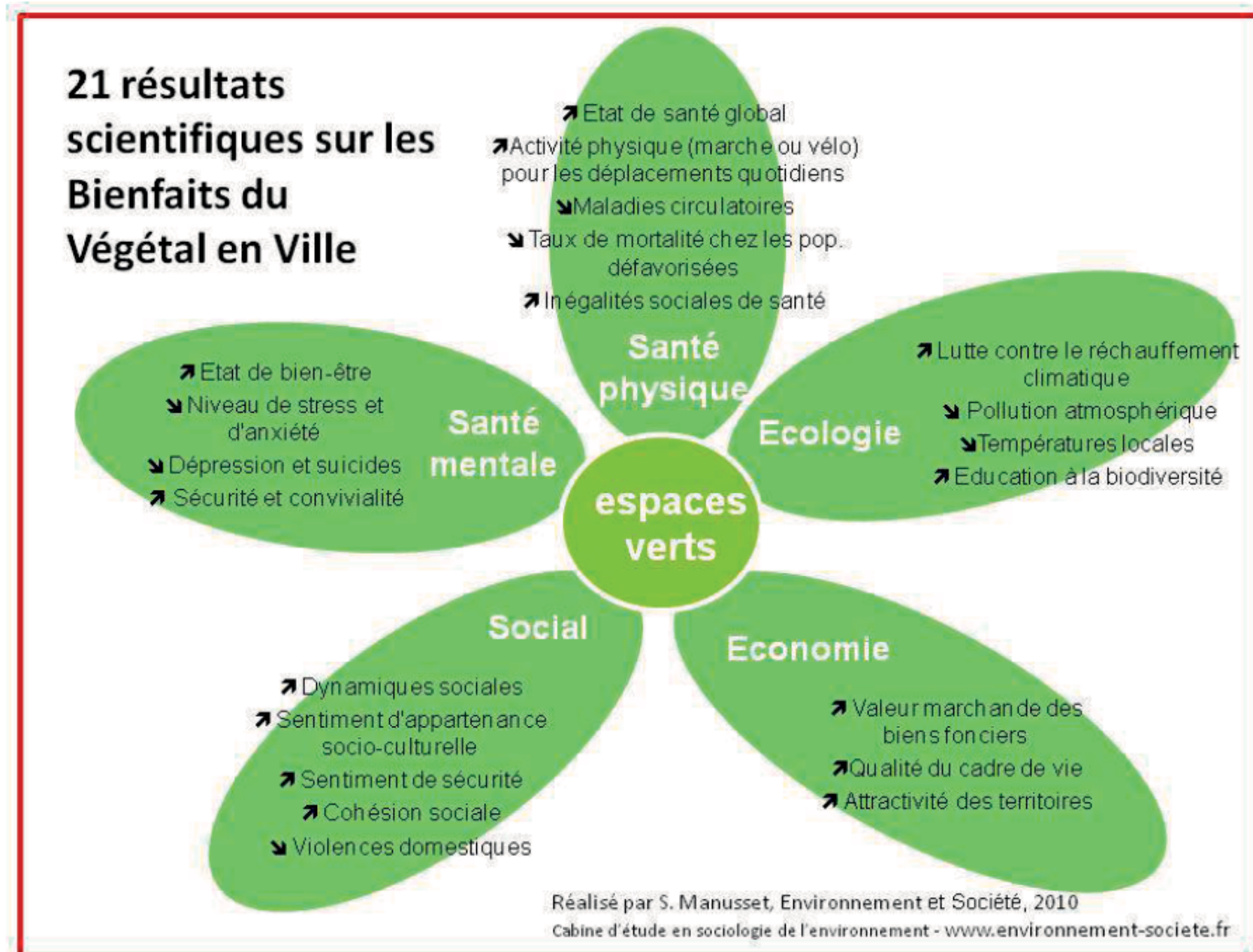
Une fois la désaffectation effective, nous devons procéder au déclassement. S'il est admis que la désaffectation et le déclassement puissent être actés ensemble, c'est une procédure très limite. Par contre, il n'est pas possible de procéder à la vente lors du même conseil municipal, car celle-ci ne peut se faire que lorsqu'il y a un acte administratif constatant le déclassement.

Compte tenu de ces éléments, nous vous demandons de retirer ces deux délibérations et de procéder à la désaffectation matérielle avant de nous soumettre une nouvelle délibération de désaffectation.

Pendant ce temps, il serait bien que vous organisiez également une réunion avec les habitants du quartier.



## SCHEMA SUR LE RÔLE DES ESPACES VERTS





# HISTORIQUE DE LA PROPRIETE DU TERRAIN AP N° 37

**LE PROGRÈS**  
Edition Bionnax - Léman - Bugey - Bas Bugey O1A  
Mardi 7 février 2017 - 1,00 €

**AMBÉRIEU-EN-BUGEY**

**Le terrain de la discorde**

La ville d'Ambérieu va vendre un espace vert à un promoteur, rue Henri-Dunant. Au grand dam des riverains, pour lesquels ce terrain constitue une belle aire de jeux, où l'on vient notamment faire voler des drones. Photo Antoine DELSART

PAGE 21

MARDI 7 FÉVRIER 2017 LE PROGRÈS

ACTU AMBÉRIEU ET BUGEY 21

AMBÉRIEU-EN-BUGEY URBANISME

## Protestations autour de la vente d'un terrain de jeu public à un promoteur

Estimant que l'aire de sport de la rue Henri-Dunant à Tiret n'est pas ou très rarement utilisée, la Ville décide de la désaffecter et de la vendre, en vue de la création de 40 logements sociaux. De quoi faire grincer les dents de l'opposition et de certains riverains.

La disparition annoncée d'un espace vert, utilisé comme terrain de jeu à Tiret, a provoqué des remous au sein du conseil municipal vendredi. Ces 2 500 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment associatif (lire par ailleurs) et situés rue Henri-Dunant, ont fait l'objet d'un déclassement express par la municipalité. Les cages de football et le panneau de basket ont été retirés le 18 janvier. Ainsi, la Ville peut désormais vendre le tènement à un promoteur afin d'y bâtir 40 logements sociaux et empocher 480 000 €. Une somme dont elle a grand besoin au vu de sa fébrilité budgétaire actuelle.

« Au milieu des crottes de chiens »

Cette décision scandalise Joël Guerry, conseiller municipal d'opposition au sein du groupe Vivons notre ville : « Nous sommes en profond désaccord avec ce projet. [...] Un minimum de démocratie locale aurait voulu que les habitants du secteur soient informés et même consultés. » L'élu estime aussi que cela ne va pas dans le sens des nouvelles directives inscrites dans le Plan local d'urbanisme (PLU) qui réclament « l'aménagement de micro-espaces verts publics aux abords des voiries. Alors, pourquoi vendre ce qui existe ? Voulez-vous faire d'Ambérieu une ville de béton ? »

La remarque a été vécue comme un outrage par la majorité. Christian de Boissieu, l'adjoint à l'urbanisme, a ironisé, parlant d'un lieu fréquenté par « un très petit nombre d'enfants, au milieu des crottes de chiens ». Il dit avoir consulté des habitants avant d'en arriver à la conclusion que le terrain n'était « pas utilisé ».

Corinne Dentresangle, une riveraine rencontrée dimanche devant le petit parc, n'est pas tout à fait de cet avis. « Tous les jeudis au coin viennent jouer ici. Combien, à quelle fréquence ? Je ne peux pas le dire. Mais mon fils est toujours venu là. Regardez, aujourd'hui on fête un anniversaire alors on vient essayer le cadeau, un drone. C'est sympa. »

**Quelles compensations ?**

L'accusation de bétonnage est restée en travers de la gorge du maire, Daniel Fabre. « On a divisé par deux le nombre de logements construits par rapport au mandat précédent. Il faut s'appuyer sur des faits réels, M. Guerry ! » En attendant, la nouvelle de la construction d'un immeuble ne ravit pas Corinne Dentresangle. « Je ne suis pas pour. Ce n'est que mon avis. Mais ici, c'était le seul petit coin de verdure au milieu des logements. »

En guise de compensation, la mairie a prévu un hypothétique « espace vert de détente et de loisir ». Si cela n'était pas possible, Christian de Boissieu invite les gens à rejoindre le futur parc Michel-Colucci de 5 500 m<sup>2</sup> qui verra le jour prochainement au cœur de l'écoquartier Ambélia rue des Apôtres. Au prix d'une petite marche.

Antoine Delsart

**Deux associations déménagent**

Le bâtiment associatif de la rue Dunant était jusqu'ici occupé par le Moto-club et l'Association sportive ambéroise de plongée et de spéléologie (Asape). En vue de la vente, la mairie a cherché des solutions de relogement. Gérard Barthier, le président du moto-club voulait du « définitif, sur notre terrain de motocross, de sorte à ne pas être contraint à redéménager encore une fois ». Quant à l'Asape, son président Jean-Paul Demont a reçu « une proposition. C'est en cours. »

**Dimanche après-midi rue Henri-Dunant : une famille profite du terrain pour tester un petit drone.** Photo Antoine DELSART

LES PREMIERES REACTIONS  
ET NOS RECHERCHES ...



## ARCHIVES COMMUNALES

L'après, la mesure en commun...

d'une Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune a  
pour intérêt, dès que la possibilité s'offre à elle, d'acheter des terrains en  
foncier. vue de la constitution d'une réserve foncière, facilitant ultérieurement  
l'implantation de divers équipements et d'habitations dont elle sent le  
plus ou même long terme le besoin. En ce sens il a eu bon attend  
l'offre qui lui a été faite par Monsieur Dojat Henri, dit Bernard qui  
consent à vendre à la commune un terrain d'immeubles comprenant  
deux parcelles de terrain sur lesquelles est implanté un bâtiment à usage  
de grange, en bon état, pouvant être éventuellement transformé en habitation,  
le tout estimé à la somme de 10.000 F.

Le Conseil Municipal, au vu l'exposé de Monsieur le Maire, et  
après discussion,

Considérant que la commune doit se créer une réserve foncière,



17 décembre 1965

17 DEC 1965

235

Considérant que le rapport de l'administration des Domaines consultée et le procès-verbal descriptif et estimatif dressé par Monsieur Dusoud, Ingénieur T. P. E., estimant à 40.000 F. la valeur réelle actuelle de l'immeuble,

accepte la cession de ce bien d'immeubles à la ville pour le prix de 40.000 F.

M. dit que la dépense entraînée par cette acquisition sera prélevée à l'article 218 du budget additionnel de 1965,

demande à Monsieur le Préfet de l'air de bien vouloir déclarer cette acquisition d'utilité publique en vertu de l'article 6 du décret 53.395 du 6 Mai 1953,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2017

Le projet de délibération N° 18 pour la vente du tènement précisait :

*"Les pourparlers engagés avec la SAS AMETIS RHONE-ALPES AUVERGNE ont abouti à un accord sur un projet de promesse de vente portant notamment sur : ..."*

Une énumération de diverses conditions suit dont :

- *le prix de vente de 480 000 € confirmé par estimation de France Domaines ;*
- *le relogement avant réitération par acte authentique des deux associations locales utilisatrices du bâtiment érigé sur la parcelle AP 38 ;*
- *la rétrocession à l'euro-symbolique, par l'acquéreur à la Commune, d'un passage piétonnier de 3 m de largeur situé à l'Est du projet et reliant la rue Henri Dunant au passage Marius Lacrouze, après aménagements tel que prévus dans le permis de construire ;*
- *le démarrage du chantier au plus tard au cours du 4ème trimestre 2017 ;*
- *la livraison des premiers logements au cours du second semestre 2019 ;*

Ainsi que des conditions suspensives :

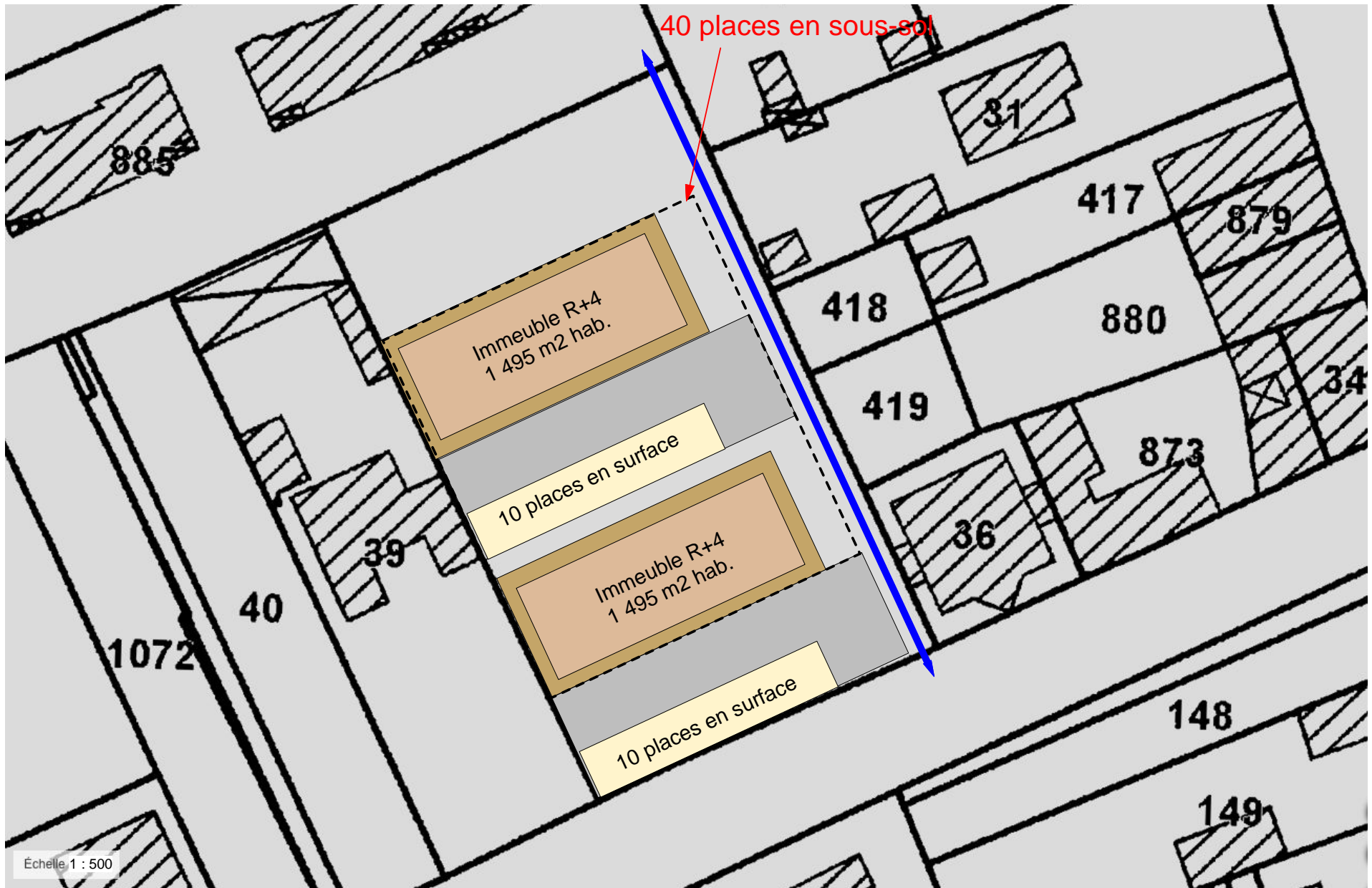
- *obtention par l'acquéreur d'un permis de démolir et d'un permis de construire, purgés de tout recours, autorisant la réalisation d'un ensemble immobilier d'une surface de plancher minimum de 2 850 m<sup>2</sup> comprenant environ 40 logements locatifs sociaux et leurs stationnements réglementaires ;*
- *signature d'un avant-contrat entre l'acquéreur et un bailleur social portant sur la vente en état futur d'achèvement de l'ensemble immobilier ;*
- *obtention des décisions favorables d'agrément des autorités compétentes permettant au bailleur social, acquéreur du programme de construction, d'obtenir un ou plusieurs prêts aidés par l'Etat pour financer le programme envisagé de construction en nature de logements sociaux.*







## SIMULATION POUR 40 LOGEMENTS



Échelle 1 : 500



## EXEMPLE D'IMMEUBLES R+4 SUR AMBERIEU





## NOUVEL ESPACE VERT OU AIRE DE SPORTS

Le projet de délibération N° 17 précisait :

*"Considérant que cette aire de sports fera l'objet d'une étude en vue de son réaménagement sur des parcelles communales situées dans le secteur ;"*

et M. Le Maire précisant lors de la discussion :

*"... rappelle que cet espace sera recréé en partie à l'arrière du tènement et vers le lotissement des Chaumes."*

Le projet de délibération N° 18 dans l'énumération de diverses conditions indiquait :

*- dans le cas où le bailleur social intéressé par cette opération serait le propriétaire du programme immobilier situé immédiatement au Nord du projet, l'aménagement d'un espace vert de détente et de loisirs sera envisagé au droit de la limite séparative ;*

Sur ce point le Groupe Vivons notre Ville est intervenu :

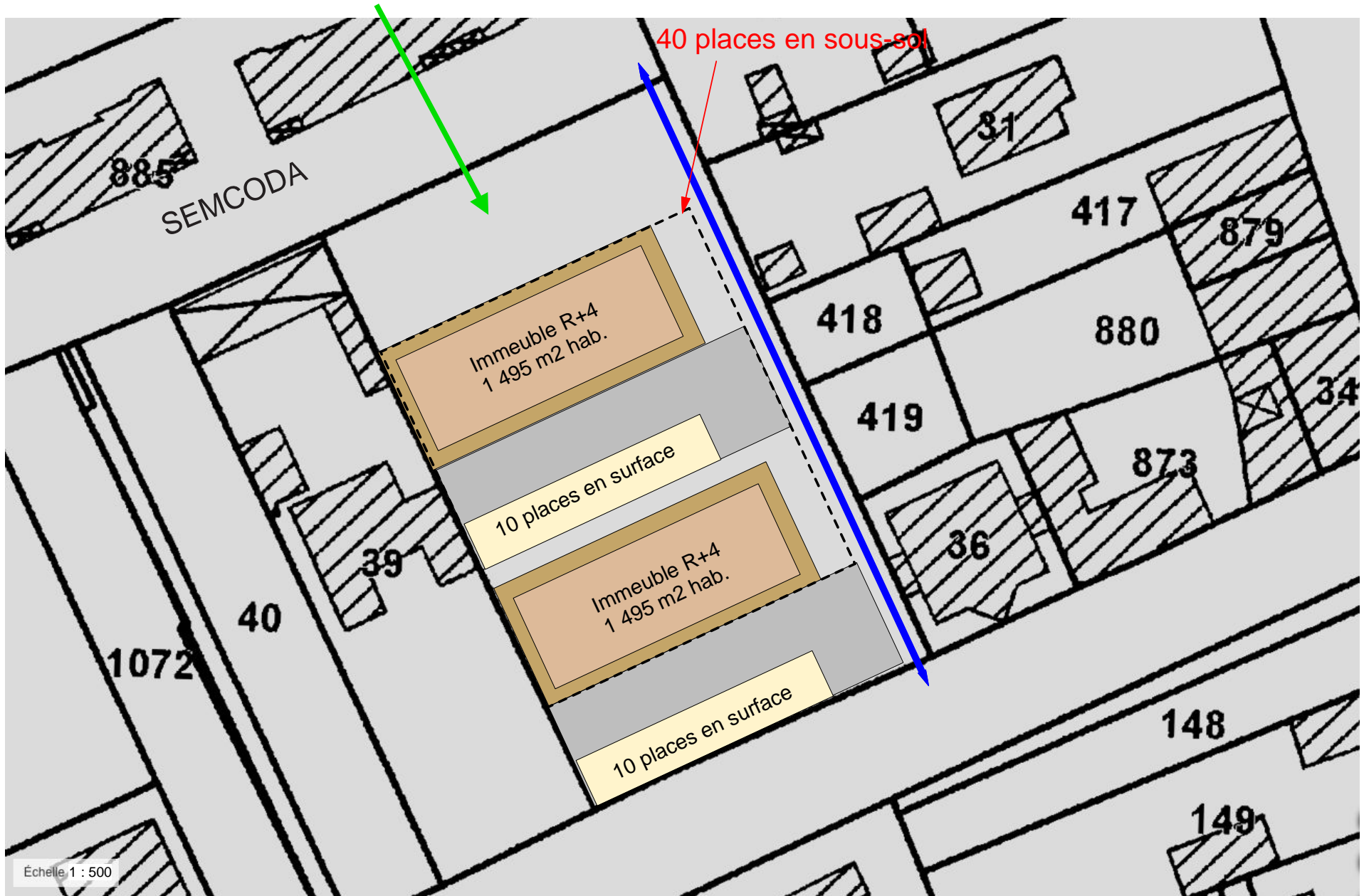
*"M. Guerry tient à faire remarquer que le réaménagement de l'espace vert est lié au bailleur social : cela dépendant donc du propriétaire in fine, il n'y a aucune certitude sur le maintien dudit espace."*

ce à quoi M. de Boissieu a redit :

*"... si la SEMCODA acquiert ce tènement, étant propriétaire de la cité de l'air, il y aura intérêt à ce qu'un espace vert puisse être retrouvé entre les deux tènements ; s'il s'agit d'un autre bailleur social, cet espace sera aménagé sur un autre lieu tel que le futur jardin COLUCCI par exemple."*



**UN ESPACE VERT MINUSCULE !**









## PRECIPITATION

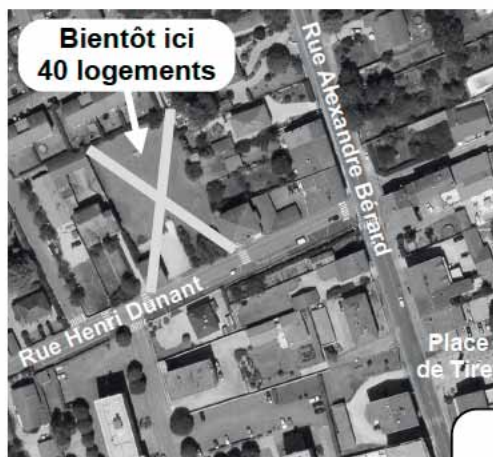
Le projet de délibération N° 18 dans l'énumération de diverses conditions indiquait :

- l'autorisation au profit de l'acquéreur, dès la signature de la promesse de vente :
- de pénétrer sur le terrain afin de faire pratiquer tous relevés, mesurages, sondages, analyses et diagnostics ;



SONDAGES EFFECTUES ENTRE LE 3 ET LE 22 FEVRIER 2017

## VOTRE ESPACE VERT MENACÉ



Dans votre quartier, il n'y a qu'un seul espace vert ouvert au public, situé rue Henri Dunant, à côté du local du Moto-Club et de l'ASAPES. Ce terrain est aussi le seul lieu où les enfants du quartier peuvent venir jouer, taper la balle, courir et se défouler. Sa position centrale, en retrait de la rue en fait un lieu sécurisant.

Nous vous informons que le Maire a fait voter au dernier conseil municipal, la désaffectation et le déclassement de cet espace public ainsi que la vente de ce terrain et du bâtiment associatif à un promoteur privé pour y construire 40 logements.



L'association **Vivons Notre Ville** s'insurge contre ces décisions prises sans concertation avec les riverains et l'a fait savoir par l'intermédiaire de ses 3 élus, qui ont voté contre ces deux délibérations.

Si vous déplorez la suppression de cet espace vert, faites nous le savoir en laissant un message sur le formulaire de contact de notre site internet :

**[www.vivonsnotreville-amberieu.com/contact/](http://www.vivonsnotreville-amberieu.com/contact/)**

Vous pouvez aussi adresser un courrier aux 3 élus du groupe Vivons Notre Ville (B. Gager, C. Pidoux et J. Guerry) à la Mairie, 1 place Robert Marcelpoil, 01500 Ambérieu en Bugey.